

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	14
• présents	8
• votants	8
• absents	6
• exclus	0

De la commune Mouliherne

Séance du 15 mai 2017 à 19 heures 00

Date de convocation :
11 mai 2017

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
17 mai 2017

Objet

2017-033
CIMETIERE NOUVELLE
TARIFICATION

M. LOUVET Rémy

Étaient présents :

LOUVET - MIGNOT - OLIVIER - POIRIER - CANTIN - ROBIN - BAUGE - DOUAIRE

Excusés : BOURDIN, HERVE, HUGUET

Étaient absents : LE NUD, SENO, GAIGNON

Secrétaire de séance :

Mme OLIVIER Danie

Suite à présentation du nouveau règlement du cimetière, établi par la commission *ad hoc*, il est ensuite discuté de la tarification et des travaux à venir. Le nombre actuel de places libres (17) n'étant pas suffisant, il convient de lancer des procédures de reprises de concessions d'une part et également de faire des aménagements sur la partie commune afin de libérer de la place.

Dans le cadre de cette réflexion, il s'avère ainsi qu'une ancienne procédure de reprise n'avait pas été amenée à son terme en phase travaux, ce qui permet d'envisager de récupérer 15 concessions immédiatement.

Une nouvelle procédure sera cependant à réaliser cette année, sur une durée de 3,5 années.

A terme, ces modifications permettront de garantir suffisamment de places et notamment d'agrandir l'espace dédié aux urnes. Concernant la tarification, il est précisé qu'il s'agit de favoriser les concessions de courte durée.

Considérant ces éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de lancer une procédure de reprises sur toutes les concessions concernées ;
- **VALIDE** la nouvelle tarification ci-joint annexée ;



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 22 mai 2017.

Publié ou affiché le 22 mai 2017.



Fait à Mouliherne, le 22 mai 2017



TARIFS cimetière de Mouliherne

CONCESSION	15 ANS	120 €
	30 ANS	400 €
	50 ANS	1 000 €
CAVEAU PROVISoire	DROIT FIXE	25 €
	DROIT D'OCCUPATION PAR JOUR	1 €
COLUMBARIUM	8 ANS	
	15 ANS	
	30 ANS	
	50 ANS	
CAVURNE	15 ANS	120 €
	30 ANS	400 €
	50 ANS	1 000 €
JARDIN DU SOUVENIR	PLAQUES 20 ANS	100 €
	DISPERSION DES CENDRES	gratuit



Vu pour être annexé à la délibération n°2017-033
du 15 mai 2017

Mouliherne, le 16 mai 2017
Rémy LOUVET, Maire

